



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mardi, le 14 septembre 2016
Carrefour Saint-Eusèbe, 2349 rue Rouen, Montréal, QC, H2K 1L8

Présences

Équipe CRIC

- Veronica Islas : Coordonnatrice
- Christine Bouchard : Organisatrice communautaire
- Stéphanie Larouche-Leblanc: Accompagnatrice Femmes-relais interculturelles
- Pauline Poison : Organisatrice communautaire
- Amal Refik : Organisatrice communautaire
- Lissette Martel : Organisatrice communautaire

Membres résidents

- Nathalie Morin (CA)
- Saïd Benabdesselam (CA)
- Joy Eyrin (CA)
- Tzutzuqui Medina Corona (CA)
- Lucie Coulibaly
- YanWei Liu (Donna)
- Isabella Hernandez
- Xiao Yun
- Fernando Compan Paez
- Alicia Rodriguez
- Jocelyn Hippolyte
- Thierry
- Ivan Pubillones
- Alain Giroux
- Rodrigue Youga
- Pedro Eduardo Villegas Jerez
- Lili Gong
- Jean Salomez

- Juan Hernandez
- Hibo Mohamad
- Lynda Merzouk
- Leo Cardoso
- Ximena Moreno
- Gisela Perez
- Monowara Begum
- Berenice Castro
- Cécile Deschamps
- Orestes Arteaga
- Rita Durazo Yanez
- Barbara Jomphe
- Nacera Kebladj
- Mustapha Tillouine
- Higlia Matheus
- Frida Osorio
- Ania Zolmajd

Membres communautaires

- Pascale Huberty, Association des familles du Centre-Sud
- Gisèle Caron, Au coup de pouce Centre-Sud (CA)
- Solange Champagne, Centre Lartigue
- Amélie, Société écocitoyenne de Montréal
- Isabelle Champagne, Maison des jeunes Quinka-Buzz
- René Obregon-Ida, Projet TRIP
- Adriana Pina, CCLSCA
- Anaïs Montenegro, CCLSCA

Invités

- Catherine Simard, Centraide
- Stéphanie Bellenger-Heng, Commissaire scolaire

Horaire de la soirée
17h00 : Accueil avec goûter

- 1. Ouverture de l'assemblée à 18h17 par Nathalie Morin**
- 2. Proposition de René en tant que président et Joy en tant que secrétaire**

- **Proposée par : Cécile**
- **Appuyé par : Serge Arbour**

René se présente et souhaite la bienvenue

Veronica précise le rôle de Barbara pour faciliter la compréhension de la soirée et rappelle que cela fait partie des missions du CRIC

Barbara explique la fonction d'une AGA comme une obligation légale où sont présentés les activités et les états financiers de l'organisme. Elle précise le rôle de l'assemblée au travers de leur pouvoir de vote.

Barbara explique la fonction d'une AG spéciale, dans laquelle, aujourd'hui seront examinés les règlements généraux qui correspondent aux règles de conduites, de fonctionnement de l'organisme

Question 1 : Un membre demande si une AG correspond au noyau du CRIC

Réponse 1 : Oui

Vérification du quorum

Barbara explique que le quorum permet une meilleure représentation des décisions qui seront prises

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour par Nathalie Morin

- **Proposé par : Berenice Castro**
- **Appuyé par : Mustafa Tilibo**

4. 1. Présentation des changements aux règlements généraux par Nathalie Morin

Question 2 : Qui a fait les modifications ?

Réponse 2 : Le CA, suite aux questionnements qu'ils ont eu durant l'année en cours, et ce afin de faciliter le fonctionnement du CRIC

Question 3 : Question concernant les membres associés et sur l'expertise dans le domaine interculturel (Article 8).

Réponse 3 : Veronica explique que cette précision correspond à un critère d'inclusion et non d'exclusion. Une personne vivant dans Ville-Marie OU ayant une expertise pourrait devenir un membre associé. Veronica donne l'exemple du LABRRI qui ne fait pas partie de l'arrondissement mais qui a une expertise. Ce changement dans les règlements généraux permet alors d'inclure des regroupements pouvant donner une valeur ajoutée au CRIC.

Question 4 : Demande de précisions sur la définition des absences motivées ou non motivées (Article 23).

Réponse 4 : Veronica et Nathalie expliquent que le fait de ne pas avoir inscrit "d'absences motivées" est de permettre une bonne gestion de l'organisme. Elles rappellent la difficulté de définir ce qu'est une absence "motivée" où toute personne peut trouver une justification. La décision résidera dans le bon jugement du CA. L'esprit plus que la lettre de l'article 23 sera recherché.

Question 5 : Question concernant le règlement : est-il le produit du CRIC ou est-ce une loi qui le donne ?

Réponse 5 : Barbara explique que chaque organisation les fait mais qu'ils sont très souvent inspiré par le Code Morin. Tzutziqui explique que le code civil reste supérieur et que les décisions du CA ne peuvent aller à son encontre

Proposition : Berenice Castro propose de rajouter à l'article 23 le terme d'absences motivées

- Cécile est contre cet amendement et partage l'idée que des absences font plus de tords à l'organisme
- Dame blonde (commissaire scolaire) est contre cet amendement et partage l'idée que cela donne une plus grande flexibilité de gestion au CA et lui permet de choisir un-e remplaçant-e afin de poursuivre ses activités.
- Mustafa propose de couper la poire en deux : "Absences vraiment justifiées"
- Serge rappelle que les membres du CA sont des bénévoles et qu'ils ont des vies à côté
- Gisèle rappelle la fréquence des rencontres : 1 aux 5 semaines

Question 6 : Linda demande en quoi le code civil est supérieur au conseil d'administration

Réponse 6 : Veronica précise que s'il existe des lacunes dans les règlements généraux, le code civil permet de les palier.

Passage au vote et explication du processus

Précisions que si la modification est adoptée, elle concernera les articles 23 et 24.

Résultats du vote :

- ❖ 12 POUR la proposition de Berenice
- ❖ 3 CONTRE la proposition de Berenice

L'amendement est adopté : "Tout administrateur qui est absent pendant trois rencontres sans absences motivées du conseil d'administration perd son poste automatiquement [...]"

Question 7 : Est-ce que l'expertise interculturelle est obligatoire ?

Réponse 7 : Veronica précise que ce critère se veut inclusif : vivre dans Ville-Marie OU avoir une expertise interculturelle. Il n'est donc pas obligatoire.

4 .2. Adoption des règlements généraux

- **Proposée par Nathalie**
- **Appuyé par Serge**

Barbara souligne le rôle des membres d'une assemblée générale, leur pouvoir d'agir et de décider du fonctionnement du CRIC

5. Levée de l'assemblée

- **Proposée par Pascale à 19h 05**